Question écrite N° 3739

Quelles études et expertises abandonnées ?

Rémy Meury (CS-POP)

La motion no 1528 a été rejetée. Ce refus, ajouté à la réponse du Gouvernement à la question écrite no 3693 dans laquelle l'Exécutif annonce qu'il ne peut que respecter les décisions du Législatif dans le cadre du budget 2025, fait que désormais il est certain que les études et expertises souhaitées par le Gouvernement dans le budget 2025 qu'il avait présenté ne pourront être réalisées. Une réalité qui s'applique malgré la rentrée largement supérieure aux espoirs les plus optimistes d'alors des parts de la Banque nationale suisse.

Lors du débat sur le budget 2025, la représentante du Gouvernement avait donné des indications quant aux risques d'abandons de plusieurs études qui avaient de quoi inquiéter. Nous nous permettons de les citer.

1. Pour les mandats du Gouvernement, la baisse de 30'000 francs va ralentir le projet de modernisation de l'État et la mise en œuvre des recommandations des experts.
2. Pour les mandats dans le domaine de la santé, en soulignant que des retards dans la mise en place de projets avaient été pris en raison du manque de personnel, la baisse de 100'000 francs engendrera des reports supplémentaires pour la planification médico-sociale pour la prise en charge des personnes âgées, et pour l'amélioration des structures et du fonctionnement du Centre médico-psychologique, c'est-à-dire la santé mentale.
3. Pour les mandats en lien avec l'action sociale, l'économie souhaitée de 50'000 francs va entraîner le report de la loi-cadre pour l'égalité des personnes handicapées, alors qu'il s'agissait de réaliser une motion adoptée en 2020. La poursuite des mesures du dispositif julien.org sera également mise en cause par cette économie. Enfin, le mandat d'accompagnement pour améliorer les prises en charge dans le domaine de la protection de l'enfance sera fortement menacé.
4. Pour les mandats de l'économie rurale, les 60'000 francs retirés vont mettre en danger une proposition du plan climat visant à consommer et manger local.
5. Pour les mandats du Service du développement territorial, les 30'000 francs soustraits vont s'ajouter aux économies de la Confédération dans le domaine des transports, ce qui limitera sensiblement la réflexion indispensable dans ce secteur.
6. Pour les mandats dans le domaine de l'environnement, les 80'000 francs retirés au budget initial vont faire perdre près de 30'000 de participation de tiers. Ainsi, la diminution souhaitée de 80'000 francs implique une réduction réelle de 110'000 francs des mandats dans cette rubrique. Des campagnes en lien avec la contamination des eaux et des sols, de lutte contre les effets du réchauffement climatique, notamment, seront abandonnées en raison de cette économie.
7. Pour les mandats en faveur du service des infrastructures, les 30'000 francs déduits vont, pour le moins, ralentir les réflexions autour des déménagements liés à l'accueil de Moutier, et le développement de sa stratégie en lien avec les panneaux photovoltaïques ont besoin de moyens, respectivement des mandats prévus au budget.

Ainsi, aujourd'hui, nous demandons au Gouvernement si les mesures annoncées d'économies ont eu les conséquences citées ci-dessus en décembre 2024, entièrement ou partiellement, ou si d'autres mandats ou expertises ont été touchés. Cette question s'applique aux rubriques budgétaires suivantes :

- **Rubrique 101.3132.00, réduction de 30'000 francs pour les études et expertises du Gouvernement ;**
- **Rubrique 200.3132.00, réduction de 100'000 francs pour les études et expertises de Santé publique ;**
- **Rubrique 210.3132.00, réduction de 50'000 francs pour les études et expertises de l'Action sociale ;**
- **Rubrique 320.3132.00, réduction de 60'000 francs pour les études et expertises de l'Économie rurale ;**
- **Rubrique 400.3132.00, réduction de 30'000 francs pour les études et expertises du Service du développement territorial ;**
- **Rubrique 410.3132.00, réduction de 80'000 francs pour les études et expertises de l'Office de l'environnement ;**
- **Rubrique 430.3132.00, réduction de 30'000 francs pour les études et expertises de SIN Bâtiments et domaines.**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 21 mai 2025